

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Mars 2022

ACTUALITÉS

- Gestion des déchets : des évolutions à venir ! 3
 - Extension des consignes de tri : passage en porte-à-porte pour les déchets recyclables.
 - Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur ou un lombricomposteur.
- Des poules dans mon jardin, des déchets en moins ! 4
- Agglopolys lutte contre le frelon asiatique 4
- Apprendre et pratiquer la musique à l'école et au collège 5
- Roblès : participez à une aventure littéraire ! 6
- Aide à l'achat d'un vélo électrique 6
- Location de vélos électriques et de vélos cargos 7
- Nouvelle étape pour le PLUI 8
- Animations à la piscine Tournesol 8
- Le Jeu de Paume : demandez le programme ! 9

GESTION DES DÉCHETS : DES ÉVOLUTIONS À VENIR !

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : PASSAGE EN PORTE-À-PORTE POUR LES DÉCHETS RECYCLABLES

Au 1^{er} janvier 2023, au niveau national, toutes les collectivités devront avoir mis en place les extensions de consignes de tri. Il s'agit de trier tous les emballages et tous les papiers. Ainsi, seront acceptés en plus des bouteilles plastiques et des boîtes métalliques, tous les emballages ménagers en plastique et en métal : pots de yaourts, barquettes alimentaires, blisters, capsules de café, etc. Tous ces déchets ne devront plus être jetés avec les ordures ménagères.

En 2023, seuls 2 flux resteront : le verre et le multi-matériaux (papiers, journaux, briques, canettes, boîtes métalliques et tous les emballages plastiques).

Suite aux résultats d'une étude technique et financière pour comparer le maintien de la collecte en apport volontaire (Points Tri) ou le passage à une collecte en bacs jaunes en porte-à-porte pour la majorité des habitants, les élus d'Agglopolys ont décidé de réorganiser le service de collecte des déchets **en faveur d'une collecte en porte-à-porte par Agglopolys.**

Concrètement, cela va se traduire par :

- **le maintien d'une collecte en porte-à-porte hebdomadaire avec alternance une semaine sur deux entre ramassage des ordures ménagères (bacs gris) et des déchets recyclables (bacs jaunes),**
- **le maintien de l'apport volontaire pour le tri dans les secteurs d'habitats aujourd'hui équipés de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères,**
- **le maintien de la collecte du verre en apport volontaire au niveau des Points Tri sur tout le territoire communautaire.**

Certaines situations demanderont une organisation particulière en fonction de la typologie de l'habitat ou de la production de déchets (hyper-centre ville de Blois, certains métiers de bouche, salles des fêtes...).

Ces changements seront effectifs au 1^{er} janvier 2023. La mise en place et l'organisation de ce nouveau mode de collecte se déroulera progressivement sur l'année 2022. **Des bacs jaunes seront distribués aux habitants entre septembre et décembre 2022,** des Points Tri seront ajoutés dans les secteurs restant en apport volontaire et la répartition des conteneurs pour le verre pourra également être revue dans un souci de simplification du geste de tri et d'amélioration **du service de proximité aux habitants.**

Des campagnes de communication seront menées pour informer en temps voulu les usagers : des campagnes d'affichage et de distribution des nouvelles consignes de tri seront complétées par l'organisation de réunions publiques, des tenues de stands, des visites à domicile et des interventions dans les écoles notamment grâce à **une nouvelle équipe de 3 animateurs de tri et prévention des déchets.**

AGGLOPOLYS MET GRATUITEMENT À DISPOSITION DE CHAQUE FOYER UN COMPOSTEUR OU UN LOMBRICOMPOSTEUR

Afin de valoriser au mieux les déchets, la loi impose de trier les biodéchets à la source dès le 1^{er} janvier 2024. Concrètement, il ne sera plus possible de jeter les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables, qui représentent près de 30% du poids de nos poubelles et sont composés à plus de 90% d'eau, ne seront plus incinérés.

Pour accompagner les habitants dans ces changements de tri, **Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer qui le souhaite un composteur** (pour les foyers doté d'un jardin) **ou un lombricomposteur** (pour les occupants d'appartements) en plastique recyclé.

Grâce au compostage, ces biodéchets se transforment en terreau réutilisable pour le potager, le jardin d'agrément, les plantations... C'est un excellent moyen pour obtenir un engrais naturel, riche et gratuit.

Obtenir un composteur ou un lombricomposteur

Vous devez remplir le formulaire en ligne sur agglopolys.fr et joindre une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Conditions de participation :

- habiter une des 43 communes d'Agglopolys,
- ne faire qu'une seule demande par foyer.

En raison d'une pénurie de matières premières qui touche l'ensemble du territoire français et de la crise sanitaire qui allonge les délais d'approvisionnement des composteurs, les délais de distribution peuvent être de 2 à 3 mois. Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs/lombricomposteurs.



DES POULES DANS MON JARDIN, DES DÉCHETS EN MOINS !



Agglopolys renouvelle en 2022 l'opération « Des poules dans mon jardin, des déchets en moins ». Participez à cette opération s'inscrivant dans la politique de réduction des déchets, en adoptant 2 poules pondeuses ! Date limite de dépôt des candidatures : le 30 avril.

Agglopolys propose à
**100 foyers d'adopter
2 poules pondeuses** (la

poule déprime si elle est seule !). Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets ! En plus de fournir des œufs frais, une poule, gallinacée omnivore, peut manger jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an (restes de repas, y compris protéines animales et féculents, éléments non recommandés dans un composteur....).

La participation à cette opération implique :

- de disposer d'un jardin individuel pouvant accueillir deux poules et un poulailler. L'espace réservé aux poules devra être d'une surface d'au-moins 10 m² et clôturé par un grillage,

- de vérifier qu'aucun règlement (cahier des charges de lotissement, arrêté municipal...) n'interdit l'installation de poules et de poulailler,
- de faire une seule demande par foyer,
- de ne pas avoir déjà de poules.

À l'issue de l'étude des candidatures, Agglopolys sélectionnera les candidats. Si le nombre de candidats éligibles est supérieur à 100, il sera procédé à un tirage au sort parmi ceux qui répondent aux critères de sélection. Les autres candidatures seront conservées et pourront être sollicitées en cas de désistement. Les poules seront remises début octobre 2022.

**Inscriptions du 10 au 30 avril sur agglopolys.fr.
Renseignements au 02 54 58 57 57.**

AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Pour la cinquième année, Agglopolys poursuit son dispositif de lutte contre le frelon asiatique et détruit gratuitement les nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. 199 nids ont ainsi été détruits entre avril et décembre 2021, soit l'équivalent de 1 990 nouvelles colonies potentielles évitées en 2022.



Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue

d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables.

Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles, Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher et le Groupement de Défense Sanitaire de Loir-et-Cher.

Après confirmation qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous par l'intermédiaire des

coordonnées que vous avez saisies dans le formulaire.

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

En ce qui concerne les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.



Pour toute question :

Service Biodiversité d'Agglopolys - 07 72 50 44 94
biodiversite@agglopolys.fr

Pour déclarer un nid :
agglopolys.fr

APPRENDRE ET PRATIQUER LA MUSIQUE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

INSCRIPTIONS (CHAM) POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023 JUSQU'AU 30 AVRIL

Dans une Classe à horaires aménagés musique (CHAM), un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général / enseignement musical durant sa scolarité (du CE1 à la 3^e).

Grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation nationale et de professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire de Blois/Agglopolys, pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective et enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau.

Concrètement, 3 à 7h30 de musique par semaine sont prévues dans le temps scolaire.

L'enseignement musical dispensé en majorité pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments (exceptés la harpe et le piano).

Qui peut s'inscrire dans une CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

- Pour le CE1 : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et ses aptitudes musicales (niveau simple) constituent le profil d'admission.
- Du CE2 à la 3^e : l'entrée en CHAM est possible, mais soumise au nombre de places disponibles et au niveau musical de l'élève. Si besoin, des aménagements hors temps scolaire sont proposés pour répondre au mieux au niveau musical de l'enfant.
- L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.



Lieu d'enseignement

- École primaire Marguerite-Audoux
20 rue du Général Galembert à Blois
- Collège Les Provinces
2 allée d'Aquitaine à Blois
- Conservatoire de Blois/Agglopolys
14 rue de la Paix à Blois



En savoir plus :

Connaître les modalités d'inscription (fiche de candidature à remettre au plus tard le 30 avril 2022, rencontre avec l'équipe pédagogique, résultats d'admission) sur conservatoire.agglopolys.fr ou auprès de :

- Caroline Peyrat, Directrice de l'école Marguerite-Audoux, 06 07 49 75 83
- Catherine Keller, Principale du collège Les Provinces, 02 54 57 41 00
- Franck Brossard, Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys, 02 54 55 37 36

ROBLÈS : PARTICIPEZ À UNE AVENTURE LITTÉRAIRE !

La sélection 2022 du prix Roblès, qui récompense chaque année un auteur pour son premier roman, a été dévoilée le 1^{er} mars 2022. Il est encore temps de créer ou de rejoindre un comité de lecture pour devenir membre du jury !



Vous avez envie de partager vos lectures, de participer à des rencontres littéraires, de défendre vos coups de cœur ? Contactez les bibliothèques d'Agglopolys au 02 54 56 27 42 / 47.

Devenir juré, **c'est s'engager à lire la sélection et échanger autour**

des romans sélectionnés.

Ce temps de lecture est émaillé d'une rencontre-débat entre comités de lecteurs, organisée par les bibliothèques d'Agglopolys, le vendredi 13 mai 2022, à l'IUT, au 3 place Jean-Jaurès à Blois, de 18h à 20h.

Voter pour son lauréat

Chaque juré possède une voix et vote pour son lauréat. Chaque comité de lecture désigne son représentant, qui transmet les votes de son groupe. Le vote se déroule à

bulletin secret, son résultat n'est rendu public que lors de la proclamation du prix.

Assister à la remise du prix, le 20 mai

La cérémonie de remise du prix 2022, ouverte à tous, aura lieu le **vendredi 20 mai à la Halle aux Grains de Blois**. À 17h, rencontre littéraire avec les auteurs de la sélection, animée par Romain de Becdelièvre, producteur de France culture. Un temps de dedicaces clôt cette journée.

LA SÉLECTION 2022

- ASSAS Madeleine, Le Doorman, Actes Sud
- BERTHET Sandrine, Jetés aux ténèbres, Les éditions du Sonneur
- DERLEYN Zoé, Debout dans l'eau, Editions du Rouergue
- GISLER Rebecca, D'oncle, Verdier
- HINAULT Caroline, Solak, Editions du Rouergue
- RUOCCO Julie, Furies, Actes Sud

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Pour inciter ses habitants à lâcher le volant de leur voiture au profit du vélo pour leurs déplacements quotidiens, la communauté d'agglomération de Blois a lancé, en 2010, un dispositif de subvention à l'achat de vélos électriques. Ainsi, depuis 2010, 4 513 vélos électriques ont été acquis dans ce cadre, pour près de 1 400 000€ de subventions. Les modalités d'attribution évoluent à compter du 1^{er} juin 2022.

- Le dispositif est ouvert aux habitants d'Agglopolys de plus de 16 ans, dans la **limite de 2 subventions par ménage tous les 10 ans.**

- Le montant de la subvention est de **25 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique**, mais désormais dans la **limite de 300 euros** par matériel neuf acheté. Seuls sont éligibles les vélos **fabriqués ou assemblés en France**, dont le **coût est inférieur ou égal à 2 000 €**, et achetés dans le **réseau de partenaires vélocistes ayant signé une convention avec Agglopolys**. Ces magasins proposent sur place un service après-vente de prise en charge et de réparation des vélos vendus.

- Le dispositif est élargi aux **vélos d'occasion de moins d'un an** revendus par les magasins partenaires.

En revanche, les VTT électriques sont désormais exclus du dispositifs.

- Dans un souci de réactivité, **l'étape d'approbation du devis est supprimée.**

Pour bénéficier de la subvention à l'achat d'un vélo électrique, rendez-vous sur agglopolys.fr/subvention-vae



LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES ET DE VÉLOS CARGOS

Azalys propose aux habitants d'Agglopolys un service de location de vélos à assistance électrique. La Communauté d'agglomération de Blois a également enrichi son parc de location de 2 vélos cargos électriques à destination des familles. Laissez-vous tenter et contribuez à augmenter le report modal de la voiture vers les modes actifs !

Conditions et modalités de location

Le service (dans la limite des stocks disponibles) est destiné aux personnes majeures habitant dans l'une des communes d'Agglopolys. Le contrat de location est renouvelable sauf en cas de liste d'attente.

Pour louer un vélo

1/Se connecter sur le site velo.azalys.agglopolys.fr pour remplir son dossier, effectuer la réservation et fixer un rendez-vous personnalisé. Possibilité de faire les démarches administratives directement au magasin *Les Vélos Verts* muni(e) d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une carte bancaire pour le dépôt de garantie par pré-autorisation SEPA*.

* Le dépôt de garantie est de 1 500 € pour les vélos cargos et compris entre 500 et 1 000 € pour les vélos électriques en fonction de leur ancienneté. Ce dépôt n'est encaissé totalement ou partiellement qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation anormale du vélo ou du vélo cargo, en cas de refus de paiement des réparations ou du remplacement du vélo ou du vélo cargo.

2/Retirer son vélo chez *Les Vélos Verts*,
3 avenue Gambetta à Blois.

Horaires d'ouverture

D'octobre à mars :

- Du lundi au vendredi de 9h à 18h30
- Le samedi de 9h à 12h30

D'avril à septembre

- 7j/7 de 9h à 18h30, y compris dimanche et jours fériés

Tél. 02 54 74 57 05.

3/ A la date prévue à la fin du contrat, restituer le vélo ou le vélo cargo en magasin. Passé cette date, 5 € par jour de retard seront facturés.

TARIFS	1 MOIS	1 AN
NON ÉTUDIANT :		
• Vélo à assistance électrique	50€	270€
• Vélo cargo (tarif unique «découverte»)	80€	-
ÉTUDIANT : (sur présentation d'une carte de l'année en cours)		
• Vélo à assistance électrique	25€	135€

A savoir ! Si vous utilisez le vélo pour vous rendre à votre travail, votre employeur est tenu de vous rembourser au moins la moitié du coût de la location et jusqu'à 100% en cas de mise en place du forfait mobilité durable.

Des outils pour vous aider à vous déplacer à vélo !

• Carte papier des pistes cyclables

Elle est disponible sur simple demande :
mobilites@agglopolys.fr ou 02 54 90 35 39

• Complémentarité vélo/train

Un garage à vélo sécurisé est disponible en gare de Blois|Chambord. L'abonnement est compris entre 8 € (tarif mensuel) et 40 € (tarif annuel) auprès de Stationnéo, 2 avenue Gambetta à Blois 02 54 70 58 30.

• GPS vélo gratuit

Avec Geovelo, faites-vous guider en temps réel en prenant les raccourcis et le maximum de voies sécurisées.
geovelo.fr ou application téléchargeable.



Nouveau !

Le vélo cargo électrique !

Pensé pour faciliter la vie des parents en ville, il peut accueillir, en toute sécurité, jusqu'à 4 enfants et supporter 100kg de charge (2 bancs à 2 places avec ceintures de sécurité ; possibilité d'installer un siège bébé). Pourvu d'une assistance électrique à 8 niveaux, il est proposé à la location avec une tente de protection contre la pluie.

N'hésitez pas à l'essayer et le louer pendant 1 mois !

NOUVELLE ÉTAPE POUR LE PLUI !

Le PLUi-HD, futur document d'urbanisme intercommunal, remplacera les documents d'urbanisme des communes (plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols...). Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) devront le respecter.



Le projet de PLUi-HD en cours d'élaboration, a été « arrêté » en conseil communautaire.

Suite à cela, il a été soumis pour avis aux 43 communes d'Agglopolys ainsi qu'à diverses institutions (l'autorité environnementale, la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et les personnes publiques associées telles que l'Etat, les chambres consulaires, les conseils régional et départemental, etc.).

Ces avis, ainsi que le projet de PLUi-HD, pourront être soumis à enquête publique qui démarrera mi-mai pour 40 jours. Cette enquête sera l'occasion de vous exprimer sur ce document (déjà consultable sur le site internet **agglopolys.fr**) tout en prenant connaissance des avis formulés.



ANIMATIONS À LA PISCINE TOURNESOL

La piscine Tournesol, gérée par Agglopolys, propose chaque trimestre une animation spécifique. Prochain RDV : le samedi 7 mai 2022, pour l'animation Aquacross junior, qui s'adresse à tous les enfants entre 8 et 12 ans, nageurs ou non-nageurs.

Entre 15h et 17h, les maîtres-nageurs proposeront, pour les enfants sachant nager, plusieurs parcours aquatiques dans le grand bassin, des jeux d'équilibre avec tapis et cordes et des relais par équipes avec obstacles à franchir.

Pour les non-nageurs, des parcours sportifs et ludiques dans le petit bassin permettront de s'amuser dans un espace sécurisant.

Récompenses et goûter concluront l'après-midi.

Tarifs habitants d'Agglopolys : 4€ / hors Agglopolys : 5€

Inscriptions sur **agglopolys.fr**

Renseignements (notamment sur les conditions sanitaires en vigueur à la date de l'animation) : piscine Tournesol 8 rue Samuel de Champlain à Blois - Tél. 02 54 52 01 30.

ANIMATION

AQUA CROSS

JEUX, RELAIS, PARCOURS AQUATIQUES

JUNIOR ENFANTS DE 8 À 12 ANS SACHANT NAGER

PISCINE TOURNESOL

SAMEDI 7 MAI 2022

DE 15H À 17H

TARIFS : Agglo 4€ // Hors Agglo 5€
Inscription : agglopolys.fr

Piscine Tournesol • 02 54 52 01 30
8 rue Samuel de Champlain • 41000 Blois

 Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

AVRIL/JUILLET 2022

SPECTACLES/CONCERTS



Celtic Legends

Jeudi 14 avril 2022 à 20h30

Célébrant plus de 10 années aventueuses de tournée dans le monde entier, Celtic Legends vous apporte la danse, la musique et les chansons irlandaises traditionnelles à 100% en direct.

- Places assises numérotées de 33€ à 49€
- Réservation dans les points de vente habituels et sur az-prod.trium.fr
- Renseignements/réservation PMR, groupes, CE : 02 47 31 15 33



Kendji Girac

Jeudi 5 mai 2022 à 20h

Kendji, l'artiste aux 4 millions d'albums vendus et aux tubes incontournables revient sur scène ! Le jeune prodige de la Gypsy Pop est de retour pour une tournée à travers la France, la Belgique et la Suisse. Venez danser sur des rythmes endiablés !

- Places assises numérotées de 39€ à 63€
- Réservations : points de vente habituels et sur az-prod.trium.fr
- Renseignements/réservation PMR, groupes, CE : 02 47 31 15 33



Christophe Maé

Jeudi 12 mai 2022 à 20h30

Pour ses 15 ans de carrière, Christophe Maé a décidé de célébrer avec son public la sortie de son premier album *Mon Paradis*, lors d'une tournée de quelques dates exclusives !

- Places assises numérotées de 39€ à 59€
- Réservations : points de vente habituels et sur az-prod.trium.fr
- Renseignements/réservation PMR, groupes, CE : 02 47 31 15 33



Les wanted

Samedi 25 à 20h30 et dimanche 26 juin à 15h

Ce spectacle est un projet collectif humain et artistique. Il rassemble des hommes, des femmes, des enfants, des familles, des amis, autour d'une pratique musicale : les percussions.

- Renseignements et billetterie : Maison de Bégon
- Tél. 02 54 43 35 36
- maisondebegon.com

LE JEU DE PAUME

64 avenue de Châteaudun, Blois
Tél. 02 18 14 24 95 agglopolys.fr



SPORTS

Les matchs de l'ADA Blois basket 41

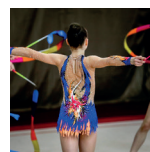
- **Mardi 5 avril/20h**
face à Alliance Sport Alsace
- **Samedi 16 avril/20h**
face à Saint-Chamond
- **Vendredi 22 avril/20h**
face à Denain
- **Samedi 7 mai/20h**
face à Nancy

Billetterie et renseignements :
ADA Blois Basket
59 bis Avenue de Châteaudun à Blois -
02 54 58 30 37 - ada-basket.com



Gymnastique rythmique

Samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2022



Demi-finale de Championnat de France par équipes et ensembles (regroupement Bretagne/Pays de Loire / Centre-Val de Loire).

- Ouvert au public (entrée payante).
- Organisé par *La Blésoise*.
- lablesoise.clubeo.com